



Réunion d'information  
Contrat groupe 2016-2018  
CENTRE DE GESTION DU TERRITOIRE DE  
BELFORT - SIACI SAINT-HONORE

8 décembre 2015



SIACI SAINT HONORE



# LE DEROULE

1. Présentation des intervenants et de vos contacts
2. Rappel des obligations statutaires
3. Des obligations financières importantes pour l'employeur
4. Un contrat mutualisé et protecteur
5. La gestion de vos sinistres : des solutions simples et personnalisées
6. Des services proposés pour limiter les arrêts



# 1. Présentation des intervenants et de vos contacts

# 1. Présentation des intervenants et de vos contacts

## LE CONTRAT GROUPE MIS EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION

<i>Période d'effet :</i>	<b>1er Janvier 2016 - 31 Décembre 2018</b>
<i>Assureur :</i>	<b>GROUPAMA GRAND EST</b>
<i>Courtier Gestionnaire :</i>	<b>SIACI SAINT-HONORE</b>
<i>Echéance annuelle :</i>	<b>1er janvier</b>
<i>Préavis de résiliation :</i>	<b>3 mois</b>
<i>Conditions Générales :</i>	<b>GROUPAMA</b>
<i>Régime :</i>	<b>Capitalisation</b>

## LE GROUPEMENT RETENU

*Le Courtier Gestionnaire*

 SIACI SAINT HONORE

- ❑ Groupe multi spécialiste de courtage et de conseil en assurance (4ème courtier français) notamment en SANTE ET PREVOYANCE
- ❑ 1700 collaborateurs
- ❑ Une équipe d'experts du secteur local et des risques statutaires (8 à 25 ans d'expérience)

*L'Assureur*



- ❑ L'un des grands leaders européens de la prévoyance et de l'assurance vie
- ❑ Un groupe d'assurance SOLIDE composé de 7500 collaborateurs
- ❑ 1 360 000 clients
- ❑ Une marge de solvabilité de 210 % à fin décembre 2013

# 1. Présentation des intervenants et de vos contacts

## LES INTERVENANTS



➤ *Négociation du contrat et suivi*

➤ *Votre interlocuteur quotidien tout au long de la vie du contrat*

1. *Assistance dans la constitution des dossiers d'indemnisation*

2. *Interface entre les collectivités et l'assureur*

3. *Suivi de l'absentéisme :*

➤ *Pour les arrêts lourds : un accompagnement COMPLET au sein du CDG avec le conseil statutaire, les instances, une cellule prévention et l'assurance*

➤ *Statistiques*



➤ *Relations avec le Centre de Gestion et l'assureur*

➤ *Contrôle et paiement des dossiers*

➤ *Cotisations*

➤ *Accompagnement du CDG sur les services liés au contrat*



➤ *Porteur du risque*



➤ *Conseil et organisation du contrôle médical*

# 1. Présentation des intervenants et de vos contacts

## LES PERSONNES DEDIEES



**Carole FAVARD**

Gestion des arrêts

Mail : cfavard@cdg90.fr

Téléphone : 03.84.57.65.69



**Adeline FRANCOIS / Emmanuel LARDEAU / Jean-Philippe ROBERT**

Responsables de la Relation avec le CDG90

Mail : contactcdg@s2hgroup.com



**Maud GILLET**

**Dominique KABINA**

Gestion des arrêts

**Patrice DINTRAT**

Cotisation



## 2. Rappel des obligations statutaires



# La protection sociale

**Le texte de référence (« La FP3 », « le statut »)**

Titre III : Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

les droits des agents en cas d'absence pour raison de santé  
(FP3)

-

la participation de la sécurité sociale

=

**CE QU'IL RESTE A LA CHARGE DE L'EMPLOYEUR**  
**(le besoin de s'assurer)**

# La protection sociale

## Ce qu'il reste à la charge de l'employeur

### CNRACL



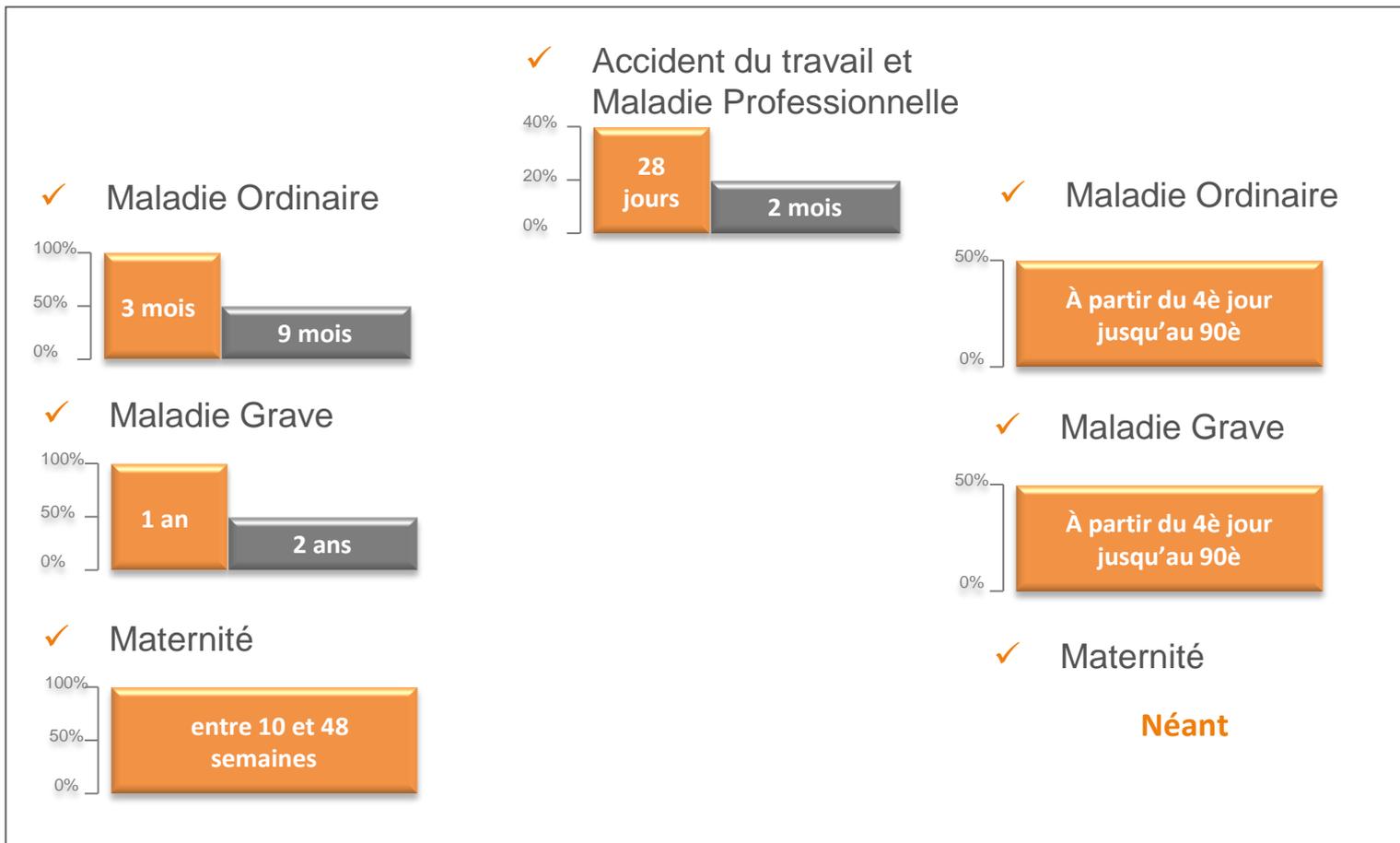
\* Les 50 % sont portés à 66,66 % si 3 enfants à charge

# La protection sociale

## Agents titulaires ou stagiaires IRCANTEC et non titulaires IRCANTEC :

- De 150 H par Trimestre

+ De 150 H par Trimestre



\* Les 50 % sont portés à 66,66 % si 3 enfants à charge

# La protection sociale

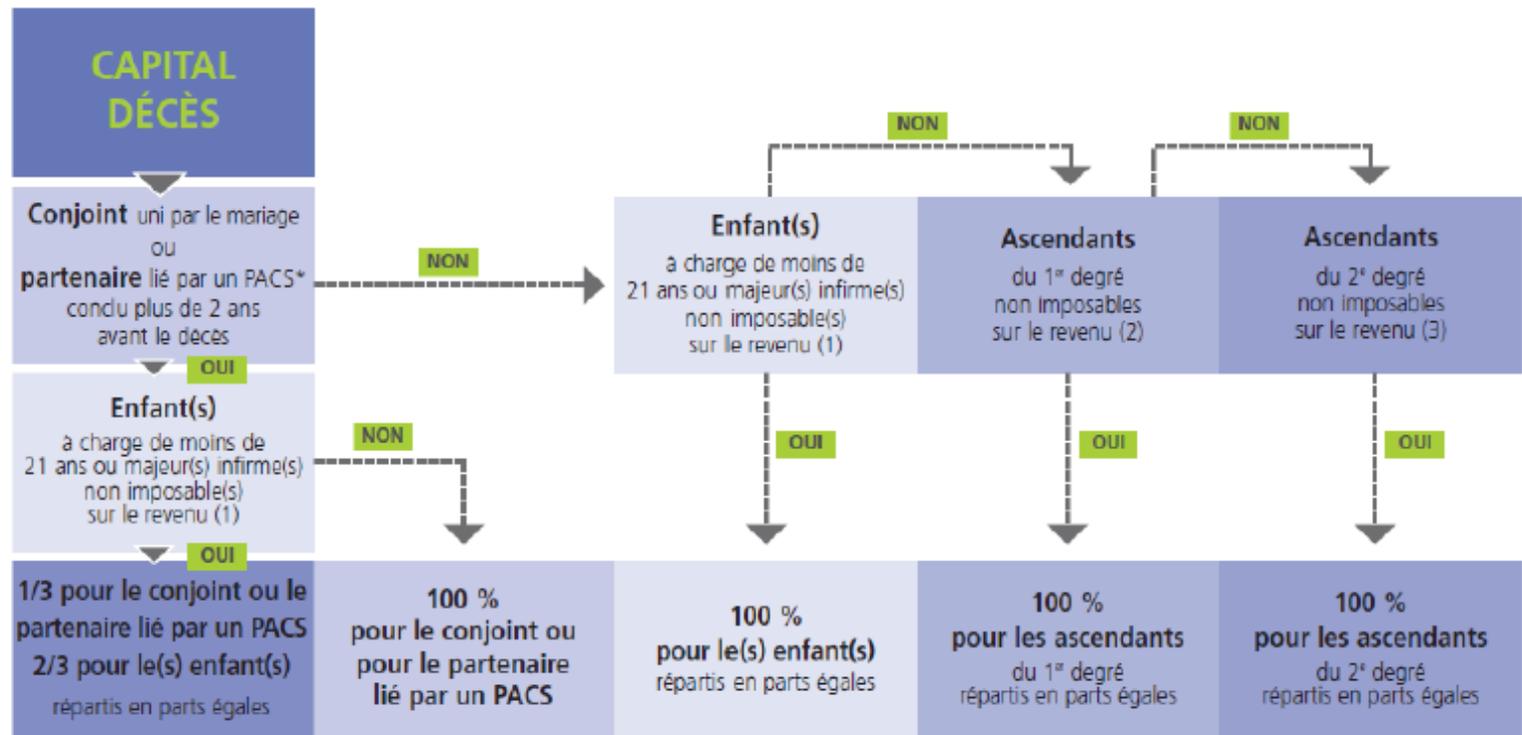
## Le capital DECES

CNRACL uniquement

1 an de traitement pour les agents CNRACL < âge légal de départ en retraite (62 ans)

3 mois de traitement au-delà

### RÉPARTITION DU CAPITAL DÉCÈS SELON LES AYANTS DROIT







### 3. Des obligations financières importantes pour l'employeur

# Coût moyen par type de risques

Les coûts moyens par nature d'arrêts (charges patronales incluses) :

	FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE			
	Age moyen	Durée moyenne d'arrêt	Coût moyen (en euros)	Coût maximum (en euros)
<b>Maladie ordinaire</b>	44	18	922 €	15 258 €
<b>Maternité</b>	32	140	7 777 €	-
<b>Longue Maladie/Longue Durée</b>	49	949	50 212 €	-
<i>Longue Maladie</i>	49	801	40 543 €	48 048 €
<i>Longue Durée</i>	49	1171	64 806 €	91 728 €
<b>Accident de travail</b>	43	51	3 052 €	-
<i>Accident de service</i>	43	41	2 459 €	-
<i>Accident de trajet</i>	44	55	3 261 €	-
<i>Maladie professionnelle</i>	48	362	21 672 €	-



# Coût moyen par pathologie

## Pour les frais médicaux seuls, moyenne (hors ij)

- Tétraplégie : 2 M€ sur 15 ans
- Hémiplégie: 150 000 € sous réserve de rechute
- Fracture du fémur: 50 000 à 75 000 €
- Lombalgies sur hernie discale : 25 000 €
- Maladie professionnelle liée TMS type MP 57 : 22 000 €
- Amputation de membre supérieur : 120 000 €
- Amputation de membre inférieur : 200 000 €
- Entorse grave: 10 000 euros
- Accident cardiaque : traitement à vie, 50 à 70 000 €



## 4. Un contrat mutualisé et protecteur



# 4. Un contrat mutualisé et protecteur

---

## Les avantages du contrat groupe

1. Une consultation réalisée **conformément aux dispositions du Code des MP** et permettant la négociation avec les candidats
2. Un contrat **conforme au statut de la fonction publique territoriale** et à vos obligations financières vis-à-vis de vos agents
3. **Des remboursements rapides**
4. **Des outils simplifiés** et personnalisés validés par le Centre de Gestion
5. **Un interlocuteur unique** pour les Collectivités, **le Centre de Gestion**, qui centralise l'assurance et les secrétariats des instances
6. **Des interlocuteurs experts du secteur local et des risques statutaires**
7. **Des résultats financiers mutualisés** qui limitent les hausses de cotisation et **une garantie de taux**
8. **Des services associés au contrat**
9. Des rencontres régulières avec le courtier/gestionnaire retenu, grâce à des réunions d'informations, des visites et des mailings

# 4. Un contrat mutualisé et protecteur

## Le Contrat groupe du CDG

- Conditions du contrat à effet du 01/01/2016 :
- Compagnie : Groupama à effet du le 01/01/2016 – Terme 31/12/2018.
  - Régime : Capitalisation intégrale

**Garantie de taux :  
3 ans**

### Le contrat d'assurance pour les collectivités employant jusqu'à 30 agents affiliés à la CNRACL

Les risques assurés sont :

décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité.

Tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de **6.40 %**

Tous les risques avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de **6.15 %**

Tous les risques SANS la maladie ordinaire à un taux de **5.57 %**

### Le contrat d'assurance pour les collectivités de plus de 30 agents affiliés à la CNRACL

Le taux a été négocié lors de la consultation à partir de vos données statistiques d'absentéisme. Il est individualisé et fixe sur la durée du marché.

Une délibération d'adhésion est à retourner au Centre de Gestion avant le 31/01/2016 en mentionnant la couverture retenue.

### Le Contrat des agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

Les risques assurés sont : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique.

Tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 0,90 %.

## 4. Un contrat mutualisé et protecteur



### Le contrat = LE CERTIFICAT D'ADHESION

- **Un contrat groupe** signé par le Président du Centre de Gestion
  
- **Des certificats d'adhésion** émis dès réception de votre délibération pour une couverture IMMEDIATE de vos risques
  - ❑ Signé par le Président du Centre de Gestion et l'assureur
  - ❑ Mentionnant le choix de couverture et le taux pour chaque collectivité
  - ❑ 1 Certificat d'adhésion CNRACL + 1 Certificat d'adhésion IRCANTEC
  - ❑ 3 exemplaires dont 2 à retourner au Centre de Gestion



5. La gestion de vos sinistres :  
des solutions simples et  
personnalisées



# 5. La gestion de vos sinistres

## Le circuit de la gestion administrative

La collectivité déclare les sinistres au Centre de Gestion par mail ou courrier

Le gestionnaire du CDG vérifie et envoie la demande de remboursement à VIVINTER

Le gestionnaire VIVINTER enregistre la demande remboursement

Émission du règlement par virement

Envoi des décomptes et bordereaux de prestations à la collectivité et au CDG

Le gestionnaire du Centre de Gestion

- analyse les dossiers,
- complète avec les PV
- relance éventuellement les pièces manquantes
- Clôture les dossiers auprès de l'assureur pour éviter des provisions injustifiées qui viendraient dégrader la vision financière

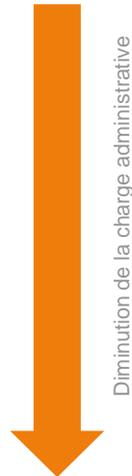
**A réception du dossier complet, le délai maximum de traitement des prestations est de 15 jours**

# 5. La gestion de vos sinistres

## La déclaration de sinistres

Un document unique et dynamique de demande de prestations quelque soit le type d'arrêt

- ❑ Conserver les informations déjà saisies
- ❑ Une enquête administrative pré-saisie
  - ❑ Des attestations de tiers payant



Diminution de la charge administrative

à renvoyer **par mail** à [cdg90@cdg90.fr](mailto:cdg90@cdg90.fr)  
accompagné des pièces justificatives

**FORMULAIRE DE DECLARATION UNIQUE D'ABSENCE**

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMPLOYEUR**

**Où envoyer ce document ?**  
Centre de Gestion de La Fonction Publique  
8, rue de la Meadière  
52 000 CHALMONT  
Adresse e-mail : [cdg90@cdg90.fr](mailto:cdg90@cdg90.fr)  
N° téléphone : 03 26 35 33 30

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'AGENT**

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ARRÊT DE TRAVAIL**

**RENDES-VOUS**

**LOI "INFORMATIQUE ET LIBERTÉ"**

**DELAIS DE DECLARATION CONTRACTUELS 90 JOURS SUR L'INCAPACITE ET 45 SUR L'ACCIDENT OU MALADIE IMPUTABLE AU SERVICE!!!!**



## 6. Des services proposés pour limiter les arrêts

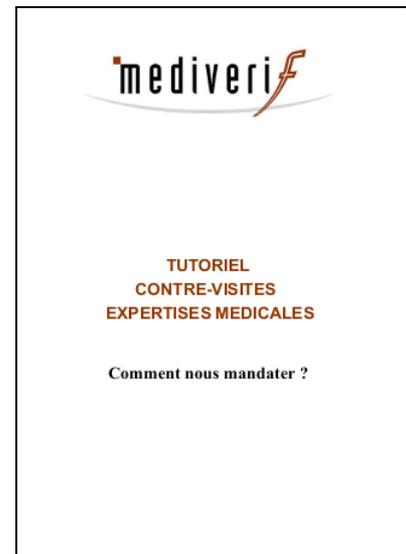
# 6. Des services proposés pour limiter les arrêts

## Le contrôle médical pour suivre ses arrêts



## Les contre-visites et expertises sont incluses à votre contrat sur les risques assurés

- Un espace sécurisé [www.mediverif.fr](http://www.mediverif.fr) pour effectuer vos demandes de contre-visites ou expertises
- Les consultants qualifiés de MEDIVERIF sont à votre disposition pour vous conseiller
- Les résultats accessibles en temps réel en ligne, accompagnés de note-conseils et courriers types
- Des statistiques de vos contrôles et historique de vos demandes sont consultables
- Possibilité d'organiser des contrôles sur les risques non assurés





# 6. Des services proposés pour limiter les arrêts

---

## Le contrôle médical

### La contre-visite

- Vérifier la validité de l'arrêt en cours
- Justifier une demande de réintégration au poste initial avant le terme de l'arrêt Démontrer le bien-fondé de certains congés maladie afin de lever les suspicions en interne
- Éviter les prolongations
- Mieux estimer la durée probable d'un arrêt ou d'une prolongation

### Les expertises

- Lors de la déclaration d'une maladie imputable au service
- Lors de la déclaration d'un accident, si doute sur l'imputabilité des lésions
- Lors d'une déclaration de rechute
- Sur une longue période d'arrêt de travail
- Sur une nouvelle pathologie apparaissant sur le certificat médical
- Sur certains soins de santé : appareillages lourds, cure thermale



# 6. Des services proposés pour limiter les arrêts

---

## Le soutien psychologique

L'objectif est de maintenir ou d'aider au retour à l'emploi l'agent en difficulté, en souffrance. L'accompagnement sera adapté à sa situation

### L'écoute

- Ce service anonyme et confidentiel est accessible par les agents à partir d'un numéro non surtaxé
- Le numéro d'appel vous sera communiqué prochainement

### Le suivi psychologique personnalisé

- Accompagnement psychologique sur mesure pour les agents en difficulté
- Ce service confidentiel permet après une évaluation de la situation de l'agent, de proposer à la collectivité un suivi psychologique personnalisé, au cabinet d'un psychologue proche du domicile de l'agent pour l'aider à surmonter les problèmes professionnels ou personnels qu'il rencontre